

Numéro de photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
42	4,1	5,5	E2	Boussais	Est du bourg de l'Hôpiteau	Habitat	450552	6639888	0°16'20.5781''	46°48'45.4035''
43	4,7	5,4	E1	Airvault	Château du Petit Moiré – RD28 – SPR d'Airvault	Axe	457162	6643286	0°11'15.2284''	46°50'44.2154''
44	4,9	5,5	E1	Airvault	Sortie sud-ouest du bourg de Repéroux – RD170	Habitat	456037	6643542	0°12'8.8221''	46°50'51.0314''
45	5,2	6,0	E1	Airvault	Terrasse du château d'Airvault	Patrimoine	460824	6641117	0°8'18.2939''	46°49'38.7197''
46	5,4	6,2	E1	Airvault	Arrivée nord-est d'Airvault – RD46	Habitat	460849	6641755	0°8'18.3114''	46°49'59.4156''
47	6,2	6,8	E1	Glénay	Intersection entre la RD938 et la RD28	Axe	455600	6644835	0°12'31.9322''	46°51'32.3328''
48	6,8	7,0	E4	Gourgé	Parvis de l'église de Gourgé	Patrimoine	458143	6630191	0°10'4.1099''	46°43'41.3743''
49	6,8	7,6	E1	Airvault	Arrivée nord-est d'Airvault – RD46	Axe	462258	6641994	0°7'12.2608''	46°50'8.9659''
50	7,7	9,0	E4	Amailloux	RN149 entre les bourgs d'Amailloux et Jussay	Axe	448134	6630870	0°17'56.8559''	46°43'50.0836''
51	9,0	9,8	E1	Irais	RD46 entre les bourgs d'Airvault et de Saint-Jouin-des-Marnes	Contexte éolien	463745	6643559	0°6'4.9816''	46°51'1.5523''
52	9,4	9,9	E4	Viennay	RD938 au nord du bourg de Viennay	Axe	452399	6627076	0°15'28.6261''	46°41'52.9312''
53	10,5	12,4	E3	Chiché	RN149 au nord-ouest de Chiché	Habitat	442720	6639300	0°22'28.8273''	46°48'15.6789''
54	12,2	13,0	E1	Assais-les-Jumeaux	RD60 entre les bourgs d'Assais et de Jarzay	Axe	467935	6635676	0°2'32.8210''	46°46'51.5087''
55	13,6	14,5	E1	Assais-les-Jumeaux	Sommet de la Motte du Puy Taillé	Patrimoine	470136	6639288	0°0'55.5483''	46°48'51.2384''
56	16,3	18,1	E2	Bressuire	Intersection entre la RN149 et la RD725 en sortie est de Bressuire	Axe	438182	6642734	0°26'9.8966''	46°50'0.5431''
57	16,4	17,2	E1	Moncontour	Sommet de la Tour de Moncontour	Patrimoine	470469	6646828	0°0'53.4262''	46°52'55.8714''
58	16,8	17,5	E1	Plaine-et-Vallées	RD37 au niveau du menhir E134	Patrimoine	461302	6654757	0°8'21.3405''	46°57'1.1037''
59	19,1	19,7	E1	Thouars	Sommet de la Tour du Prince de Galles	Patrimoine	455867	6657765	0°12'44.1747''	46°58'31.4388''
60	20,5	21,3	E1	Plaine-et-Vallées	RD64 au nord-est du château de Oiron	Patrimoine	466404	6655462	0°4'21.3270''	46°57'30.4399''

VII.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

En préambule, il convient de rappeler que la visibilité des aérogénérateurs ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence, ce qui se révélerait de toute façon impossible. En effet, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016) établit clairement que :

(...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.

L'étude des effets sur les composantes paysagères et patrimoniales ressortant de l'état initial comme présentant une sensibilité potentielle modérée, forte ou très forte, consiste notamment à déterminer :

- S'il y a ou non visibilité depuis tel ou tel point du territoire ;
- Le cas échéant, s'il s'agit de vues proches (prégnantes), semi-éloignées ou éloignées ;
- Le cas échéant, si l'implantation est clairement lisible (c'est-à-dire si on comprend facilement la logique organisationnelle du parc éolien projeté) ;
- S'il y a des phénomènes de rupture ou contraste d'échelle, de surplomb, de saturation... ;
- S'il y a des covisibilités ;
- Si l'ambiance paysagère initiale est modifiée, et si oui dans quelle mesure ;
- Si l'insertion paysagère du parc éolien projeté est acceptable au niveau des zones à enjeux du territoire.

Plusieurs mesures paysagères sont mises en œuvre de façon à réduire l'impact des aérogénérateurs projetés (cf. partie « PARTIE 4 - Les mesures » pour davantage de détails). Celles-ci sont prises en compte pour la caractérisation des effets.

L'ensemble des impacts identifiés dans cette partie sont cartographiés à la fin de l'analyse, dans le chapitre VII.5. *Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine.*

VII.3.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES

VII.3.1.1. LES CONTREFORTS DE LA GATINE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 01, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 29, 35, 36, 42, 47

Pour rappel, il s'agit de l'unité paysagère dans laquelle est située la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du parc éolien. L'état initial paysager et patrimonial a permis d'estimer le niveau de sensibilité vis-à-vis de l'implantation

potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet comme étant fort à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et modéré avec l'éloignement. Il s'agit de paysages semi-ouverts à fermés par un réseau de haies. Celui-ci permet ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, du fait qu'ils accueillent le projet, nécessitent une attention particulière.

Les cartes de visibilité théoriques font ressortir cette unité paysagère comme étant le bassin de visibilité principal du projet, notamment à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Les photomontages réalisés depuis les paysages des contreforts de la Gâtine montrent que le parc projeté apparaît depuis de nombreux points d'observation proches de l'aire d'étude immédiate, sur des vues partiellement filtrées par le bocage (cf. photomontages n°01, 05, 09, 11, 15 et 17) ou sur des vues plus franches lorsque le réseau bocager se relâche (cf. photomontages n°03, 04, 06, 20 et 24).

Le maillage bocager joue un grand rôle dans la perception du parc éolien et détermine la manière dont il est perçu. Combiné aux mouvements topographiques de l'unité, des points de vue francs sur le projet peuvent ponctuellement ressortir comme c'est le cas sur les photomontages n°20 et 24 qui se situent tous les deux sur des secteurs dégagés et proches du parc.

Avec l'éloignement, la taille apparente des éoliennes diminue progressivement, atténuant de ce fait la prégnance du parc. Au-delà de 3,5 km, les éoliennes se fondent davantage dans le paysage, mais celui-ci reste assez nettement perceptible au niveau des principales ouvertures visuelles (cf. photomontages n°35, 36, 42 et 47).

Dans la plupart des cas, lorsque les aérogénérateurs projetés sont visibles, la lisibilité de leur organisation est optimale du fait d'une implantation en une ligne régulière en appui des lignes de forces anthropiques (RD938) et topographiques (vallée du Thouet) comme en témoignent les différents photomontages réalisés sur cette unité. Malgré la proximité du parc exploité de Maisontiers-Tessonnière et de son extension en projet, peu d'effets de brouillage sont relevés.

Ponctuellement, des phénomènes de contraste d'échelle sont repérés par rapport à de petits vallons notamment (cf. photomontage n°24 par exemple). Il n'y a pour autant pas réellement de rupture d'échelle puisque bien souvent d'autres éléments de paysage au premier ou moyen plan présentent une taille apparente plus importante que celle des éoliennes du projet.

D'une façon générale, le projet de parc éolien sera ponctuellement visible de façon marquante sur les secteurs proches de la zone de projet, avec des perceptions plus ou moins prolongées de ce dernier (au gré des fenêtres laissées ouvertes par le relief et le maillage bocager). Il restera perceptible mais de façon en général plus anecdotique au-delà de l'aire d'étude rapprochée. **Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact ponctuellement fort sur ses abords immédiats et depuis quelques points particulièrement dégagés de l'unité, et globalement modéré, voire faible, à l'échelle du reste de l'unité paysagère.**

Impact du projet sur cette unité paysagère :

Ponctuellement FORT à l'échelle de l'aire d'étude immédiate,

MODÉRÉ à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée,

FAIBLE à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VII.3.1.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LA GÂTINE DE PARTHENAY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 02, 07, 10, 12, 13, 21, 26, 28, 33, 39, 48, 50, 52

Pour rappel, cette unité paysagère longe le sud-ouest de la zone de projet. L'état initial paysager et patrimonial a permis d'estimer le niveau de sensibilité comme étant fort à faible suivant l'éloignement à la zone de projet pour cette unité paysagère. Il s'agit en effet de paysages bocagers offrant ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, par leur proximité par rapport au projet, nécessite une attention particulière.

Comme le met en évidence le *Cahier de photomontages* en annexe, le projet de parc éolien de Louin apparaît sur des vues prégnantes mais néanmoins souvent filtrées par le bâti ou la végétation aux abords immédiats du parc éolien projeté (cf. photomontages n°02, 10 et 13). Les éoliennes apparaissent en quasi-totalité sur certaines vues proches, avec une grande taille apparente (cf. photomontages n°07 et 28).

Comme pour l'unité des contreforts de la Gâtine, le maillage bocager joue un rôle important dans les perceptions du parc projeté. Ce rôle est même accru dans le cas de la Gâtine de Parthenay puisque le réseau bocager est mieux préservé. Ainsi, les vues sur le projet se font plus rares et ponctuelles. Cela n'empêche toutefois pas quelques vues dégagées sur le projet depuis des points bien précis de l'unité (cf. photomontages n°28 et 33).

Au-delà de quelques kilomètres, la réduction progressive de la taille apparente des éoliennes, du fait de la distance et de l'effet de perspective, tend à fondre davantage le parc éolien projeté dans le paysage existant (cf. photomontage n°26), voire à le masquer totalement derrière des obstacles visuels (cf. photomontages n°21, 39, 50 et 52). Les vues en direction du parc projeté se font plus rares à mesure que l'on s'éloigne de l'aire d'étude immédiate.

Lorsque le parc est visible, sa lecture est aisée du fait d'une implantation simple (en ligne unique) et régulière (homogénéité des interdistances). Malgré la présence du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et de son extension, les effets de brouillage sont rares et les effets cumulatifs modérés.

Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact globalement modéré sur cette unité, voire faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Impact du projet sur cette unité paysagère :
Globalement MODÉRÉ à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
Globalement FAIBLE à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VII.3.1.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LES PLAINES DE MONCANTOUR, NEUVILLE ET THOUARS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 43, 44, 49, 51, 54, 55, 57, 58, 60

Pour rappel, cette sous-unité paysagère est ressortie comme modérément sensible au stade de l'état initial paysager en raison de son relief plat et de ses horizons dégagés permettant des vues ouvertes et profondes.

L'observation de la carte de visibilité théorique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée montre effectivement que l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars apparaît comme un bassin de visibilité potentielle, avec de larges plages de visibilité même depuis des zones éloignées (>10km). Les principaux boisements présents dans la plaine constituent cependant des masques visuels importants.

Les photomontages illustrent l'existence en vue lointaine d'interactions visuelle avec le projet depuis cette unité. Depuis le nord, les éoliennes sont bien groupées et l'emprise visuelle horizontale très réduite (cf. photomontages n°43, 44 et 58). Depuis l'est, le motif d'implantation est simple ; les éoliennes s'alignent régulièrement à l'horizon. En revanche l'emprise visuelle est plus étendue puisque l'axe de perception est perpendiculaire à la ligne d'implantation du parc (cf. photomontages n°49, 51, 54, 55 et 57).

La taille apparente des machines est faible mais elles sont visibles de façon franche du fait de l'absence de masques visuels dans la plaine. **Ce sont les effets de cumul avec les autres parcs construits ou en projet qui sont la principale source d'impact paysager sur cette unité.**

Impact du projet sur cette unité paysagère : **MODÉRÉ**

VII.3.1.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LES VALLÉES DU THOUET ET DE SES AFFLUENTS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n°25, 27, 30, 31, 32, 37, 38, 40, 41, 46, 49

Pour rappel, la sensibilité de cette unité paysagère ressort comme étant forte dans l'état initial, notamment du fait de ses paysages singuliers et mis en valeur à l'échelle du territoire, qui concentrent des enjeux liés au patrimoine, aux lieux de vie et au tourisme.

La carte de visibilité théorique tend à montrer qu'il y a très peu de perceptions possibles depuis l'intérieur des vallées du Thouet et du Thouaret. Le photomontage n°41 montre l'une de ces rares perceptions depuis la vallée du Thouet ; le parc de Louin y est perçu de façon partielle, à l'arrière du coteau ouest de la vallée et de la trame boisée.

Les photomontages n°25, 27 et 31 illustrent les vues depuis le coteau ouest de la vallée du Thouet (c'est-à-dire depuis le coteau le plus proche du projet). Les éoliennes sont visibles dans des vues semi-éloignées, plus ou moins filtrées par la végétation.

Les photomontages n°30, 32 et 37 montrent quant à eux la visibilité du parc depuis le coteau est de la vallée du Thouet. Le parc apparaît à l'arrière du bombement du coteau ouest qu'il souligne, de manière plus nette à mesure que l'observateur se rapproche du rebord de coteau. Avec plus de recul à la vallée, les éoliennes sont perçues à l'horizon, lorsqu'il n'y a pas de masque visuel (bâti, végétation...), simultanément à la vallée (cf. photomontages n°46 et 49).

Dans l'ensemble, l'implantation apparaît lisible depuis cette unité paysagère. Les éoliennes s'alignent parallèlement à l'axe de la vallée permettant une lecture facilitée du parc. On ne note de plus pas d'effet de surplomb sur cette vallée. Des effets cumulés et cumulatifs sont à relever, avec des covisibilités indirectes avec les autres parcs localisés de l'autre côté de la vallée.

Le projet de Louin est donc visible depuis les coteaux de la vallée du Thouet, et de manière extrêmement ponctuelle depuis le fond de la vallée. **Néanmoins, son implantation est parfaitement lisible justifiant un impact modéré.**

Impact du projet sur cette unité paysagère : MODÉRÉ

VII.3.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

VII.3.2.1. LES EFFETS DU PROJET SUR TESSONNIÈRE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°15 et 17

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a identifié le bourg de Tessonnière comme un lieu de vie et d'habitat présentant une sensibilité forte vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet. Cette sensibilité dépend principalement des ouvertures visuelles en direction du projet depuis les entrées et sorties du village.

Le photomontage n°15, situé en sortie ouest du bourg, montre que la trame arborée filtre en grande partie le parc projeté. Seule E1 est bien discernable, ainsi que les pales d'E2. Cela n'empêche toutefois pas l'ensemble d'être visuellement prégnant puisqu'il est perceptible dans des vues proches.

Le photomontage n°17, positionné au niveau de l'entrée est de Tessonnière, permet d'observer que les aérogénérateurs ne sont pas visibles dans leur totalité et sont tronqués par la végétation ornementale et bocagère. E1 est particulièrement visible, mais l'échelle du paysage n'est pas fondamentalement remise en cause par ce nouveau motif, les éléments présents au premier et au moyen plan étant de taille apparente plus élevée ou équivalente. Bien que les éoliennes se superposent, l'ensemble est lisible et l'on devine une implantation en ligne.

Globalement, les éoliennes sont visibles dans des vues proches mais ne sont perceptibles que depuis les entrées et sorties de bourg. La trame bâtie est de hauteur suffisante pour masquer les aérogénérateurs depuis le centre du bourg et les divers masques végétaux présents (boisement, haies bocagères et végétation de jardin) filtrent les perceptions depuis le reste du village.

Les éoliennes marquent donc ponctuellement le paysage depuis ce lieu de vie et d'habitat, sans pour autant modifier les rapports d'échelle ou s'imposer continuellement au regard. **Cela amène à conclure que le projet aura un impact paysager modéré sur le bourg de Tessonnière.**

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : MODÉRÉ

VII.3.2.2. LES EFFETS DU PROJET SUR ENJOURAN

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°18 et 19

Pour rappel, la sensibilité du bourg d'Enjouan est évaluée comme forte dans l'état initial paysager, notamment du fait de sa position topographique haute favorisant des vues vers le projet depuis le nord et la périphérie ouest du lieu de vie, ainsi que des potentiels effets cumulatifs avec le parc en exploitation de Maisontiers-Tessonnière.

Depuis la périphérie sud-ouest du bourg d'Enjouan (cf. photomontage n°18), le parc projeté est clairement visible, encadré par des habitations. Les éoliennes sont prégnantes dans le paysage bien que leur moitié inférieure soit masquée par la végétation. En périphérie nord du village, les aérogénérateurs du projet marquent également l'horizon comme le montre le photomontage n°19. Ici aussi, la végétation filtre partiellement les vues.

Ces deux photomontages témoignent tous deux d'une bonne lisibilité de l'implantation, les éoliennes s'alignant parfaitement tout en créant une belle perspective. En descendant vers la vallée de la Cendronne qui se situe au sud du village, la prégnance visuelle du projet décroît du fait d'une trame bâtie dense et de la topographie.

Des effets cumulatifs avec le parc en exploitation de Maisontiers-Tessonnière sont observables. Ce dernier est visible dans des vues proches et prégnantes. Il ne se superpose pas avec le projet ce qui étire le motif éolien mais a pour avantage de ne pas jouer sur la lisibilité du projet. Notons également la présence du parc en instruction de Maisontiers 2 qui vient en appui du parc de Maisontiers-Tessonnière sans non plus avoir d'effet sur la lisibilité du projet de Louin.

L'impact est considéré comme fort car ces photomontages montrent que le projet sera visible depuis de nombreux points du village. De plus, celui-ci vient s'ajouter à un parc éolien déjà implanté à proximité immédiate d'Enjouan.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : FORT

VII.3.2.3. LES EFFETS DU PROJET SUR MAISONTIERS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°21 et 26

Le bourg de Maisontiers ressort comme fortement sensible dans l'état initial. De nombreuses zones de visibilité potentielle sont, en effet, identifiées sur l'ensemble du village.

Le photomontage n°19 illustre l'insertion paysagère du projet depuis le centre du bourg. Seuls les bouts de pales des quatre éoliennes sont visibles du fait d'une trame bocagère très dense sur ce secteur. La covisibilité indirecte avec l'église se dessinant à droite du panorama (édifice non protégé) est donc très peu significative. Le photomontage n°21 situé au niveau de l'entrée ouest de Maisontiers montre que le projet se place frontalement à l'observateur, dans l'axe de la route. La base des quatre éoliennes est masquée par la végétation. La lecture de l'implantation des éoliennes depuis ces points de vue est optimale, les éoliennes s'alignant sur l'horizon de manière homogène.

Des zones de non-visibilité existent au niveau de l'église et du château de Maisontiers où la trame arborée est trop dense pour laisser percevoir le parc projeté.

La perception ponctuelle du parc depuis le secteur ouest du village induit un impact modéré.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : MODÉRÉ

VII.3.2.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LA GUICHARDIÈRE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°20 et 22

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a identifié le bourg de la Guichardièrre comme un lieu de vie et d'habitat présentant une sensibilité forte vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet, notamment du fait de son orientation générale privilégiant les vues en direction du projet, notamment depuis sa périphérie ouest.

Le photomontage n°20, situé en périphérie ouest de la Guichardièrre, permet de constater que les quatre aérogénérateurs sont visibles dans leur intégralité depuis ce point. De même, les éoliennes sont toutes visibles dans la continuité de la silhouette de bourg depuis son entrée est via la RD27 (photomontage n°22). La végétation filtre ici une partie des mâts des machines.

Ces deux simulations visuelles montrent une excellente lisibilité du projet. Les éoliennes forment une belle ligne, amenant un effet de perspective intéressant. Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière ainsi que son projet d'extension se placent dans la continuité du parc étudié. Toutefois, étant plus éloignées, les éoliennes sont presque

entièrement masquées par la végétation et ne laissent percevoir que des bouts de pales. Ainsi, on ne note pas d'effets cumulés ou cumulatifs significatifs.

L'ensemble formé est harmonieux et homogène depuis ce point de vue. De ce fait, même si les éoliennes apparaissent dans des vues proches, cette analyse amène à conclure sur un impact paysager modéré.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : MODÉRÉ

VII.3.2.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LA MAUCARRIÈRE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°24 et 29

L'état initial a identifié le bourg de la Maucarrièrre comme fortement sensible du fait que ce village-rue se place globalement dans l'axe de la zone de projet.

Le photomontage n°24 montre que le projet est largement visible depuis le sud du village. Les quatre éoliennes qui composent le projet marquent le paysage de leur hauteur et surplombent la vallée de la Cendronne, questionnant ainsi les rapports d'échelle. La lisibilité de l'implantation n'est pas optimale depuis ce point puisque deux machines se superposent ce qui tend à brouiller le motif.

Depuis le nord du village (photomontage n°29), les éoliennes se dessinent à l'arrière de la trame bâtie dans l'axe de la rue principale. Deux d'entre elles sont entièrement camouflées par le bâti et la végétation depuis ce point précis mais depuis le reste de la rue, elles seront seulement filtrées.

De nombreux points de visibilité du projet existent donc au sein de ce bourg, notamment au sud où les vues sont les plus prégnantes avec une modification de l'échelle et des ambiances. Ainsi, un impact fort est attribué à la Maucarrièrre.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : FORT